2 6 2011

A 19515

SATELEC
Société par actions simplifiée au capital de 4 500 000 euros
Siège social : 24 avenue du Général de Gaulle - 91170 VIRY-CHATILLON
971 201 546 RCS EVRY

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze,

Le 3 octobre

A 13 heures

Les membres du conseil d'administration de la société SATELEC se sont réunis 24 avenue du Général de Gaulle - 91170 VIRY-CHATILLON, sur convocation du président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents

- Monsieur Jean MAGNAVAL
- Monsieur Pierre DECARD
- Monsieur Laurent FAYAT
- La société FAYAT, représentée par Monsieur Clément FAYAT,
- Monsieur Daniel DUMINY

Le conseil d'administration, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer

Monsieur Clément FAYAT, doyen de la séance , préside la séance.

Monsieur Olivier LESUR remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le conseil d'administration adopte ce procès-verbal.

Le président rappelle que le conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE

Monsieur Clément FAYAT, Président informe le Conseil de la décision de Monsieur Jean MAGNAVAL de démissionner de son mandat de Président de la Société à la date du 1er octobre 2011. Mais il précise que Monsieur MAGNAVAL conserve son mandat d'administrateur

Le Conseil prend acte de sa démission de son mandat de Président et remercie tout particulièrement Monsieur Jean MAGNAVAL pour les services rendus à la Société. Monsieur Jean MAGNAVAL conservera son mandat d'administrateur de la société.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder au remplacement du mandat du Président.

La candidature de Monsieur Daniel DUMINY aux fonctions de Président est soumise au vote des administrateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration élit, à l'unanimité, Monsieur Daniel DUMINY demeurant 19 rue Guilleminot à PARIS (75014), Président, en remplacement de Monsieur Jean MAGNAVAL à compter du 1er octobre 2011 ce et ce pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2017

Monsieur Daniel DUMINY déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

REMUNERATION DU PRESIDENT

Le Conseil décide que les modalités de fixation et de règlement de la rémunération seront déterminées ultérieurement.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

Daniel DUMINY [1]

Bon pour acceptation des fonctions de Président

Le Président

[1] Signature précédée de la mention manuscrite "bon pour acceptation des fonctions de Président"